

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
du Mercredi 29 septembre 2021



L'an deux mille vingt et un, le mercredi vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués, se sont rassemblés, en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire au siège de la communauté de communes Haut Val de Sèvre.

Nombre de membres en exercice : 45

Présents : Daniel JOLLIT, Laurent BALOGE, Martine ZARKA-LONGEAU, Didier JOLLET, Virginie FAVIER, Bernard COMTE, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Jérôme BILLEROT, Marie-Claude PAPET, Joël COSSET, Liliane ROBIN, Yannick MAILLOU, Sophie FAVRIOU, Marie-Laure WATIER, Christophe BILLEROT, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Marie NAUDIN, Régis MARCUSSEAU, Evelyne VEZIER, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Tony CHEYROUSE, Corinne PASCHER, Dominique ANNONIER, Corinne GUYON, Thierry PETRAULT, Olivier SASTRE, Angélique CAMARA, Michel CHANTREAU, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Régis BILLEROT, Michel RICORDEL, Daniel PERGET, Mireille GRELET.

Excusés et Pouvoirs : Patrice AUZURET, Jean-François RENOUX donne pouvoir à Virginie FAVIER, Sébastien GUILLON donne pouvoir à Yannick MAILLOU, Sébastien FORTHIN donne pouvoir à Sophie FAVRIOU, Nathalie PETRAULT donne pouvoir à Dominique PAYET,

Secrétaire de séance : Michel CHANTREAU



DE-2021-12-02 RPQS (RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE) 2020 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Vu l'article L2224-5 du CGCT,

Vu l'avis du bureau en date du 1^{er} septembre 2021,

Vu l'avis du conseil d'exploitation de la Régie assainissement en date du 14 septembre 2021

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services Publics (RPQS) d'eau et d'assainissement a pour principal objectif la transparence du fonctionnement de ces services, par une information précise auprès des consommateurs sur la qualité et la performance du service.

Le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement introduit par ailleurs l'obligation pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, de saisir et transmettre par voie électronique au Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA) les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans ces rapports lorsqu'ils concernent l'eau et l'assainissement.

Son contenu ainsi que les indicateurs de performance du service sont fixés par l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007.

Ces indicateurs doivent permettre la comparaison entre services à l'échelle nationale, en venant notamment alimenter de manière volontariste de la part des maîtres d'ouvrage la base de données du SISPEA.

Monsieur le Président présente donc le RPQS de la régie d'assainissement au titre de l'année 2020.

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

- ADOPTE le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2020 portant sur l'assainissement collectif et non collectif
- NOTIFIE aux maires des communes concernées, le rapport pour une présentation en conseil municipal avant le 31 décembre 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Et ont signé tous les membres présents,
Pour copie conforme,
Le 30 septembre 2021

